



Frais de rejet de prélèvement banque postale

Par **duhamel**, le **18/03/2009** à **12:58**

en situation catastrophique nivo financier jai pas mal de prélèvement de rejeter pour faute de provision (10euros par rejet) mais létablissement qui prélév retente un prélèvement 3 a 5 jours plus tard donc la banque postable me refacture 10 euros de frais soit en moyenne 10 euro multiplier par 2 pour 5 a 6 prélèvement rejeter soit 180 euros le mois dernier en étant au rmi...merci de votre reponse sincereres salutations

Par **gloran**, le **18/03/2009** à **18:09**

C'est pourtant simple, demandez à votre banque d'annuler l'autorisation de prélèvement ! ceci coûte en général une quinzaine d'euros.

Ensuite, à vous de jouer avec le créancier en le payant directement (ne vous inquiétez pas il vous enverra la facture).

Par **cedric62**, le **11/07/2009** à **14:43**

slt

ben comme ayant aussi eu ce genre de souci avec ma banque et a force de recherche sur internet, depuis mai 08 de nouvelle loi sont apparue pour palier au abus de ce genre de la part des banque .

je peut te confirmer que ta banque ma pas le droit de te prendre des frais de rejet pour un

prelevement se presentant sur ton compte a plusiurs reprise.
donc si cette organisme a presenter a ou 5 fois ce prelevement a ta banque celle-ci ma le droit de prelever qu'une seul fois les frais

bon courage

Par **gloran**, le **11/07/2009** à **17:36**

Cedric, pourriez-vous citer la loi ou l'erticle correspondant ? (c'est dans la loi Chatel, non ?).

Les gens oublient quand même les gestes simples, et - il faut le dire - évident : retirer l'autorisation de prélèvement. C'est d'une évidence tellement énorme, on se demande pourquoi les gens ne commencent pas par ça.